Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2026_492

Décision Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

POLITIQUE SPORTIVE ET ÉQUIPEMENTS RATTACHÉS

FERME DE BAJUS - VENTE D'UN TREUIL DE TYPE DEVIDOIR POUR PARAPENTE

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, possède un treuil de type dévidoir pour parapente, qui n'est plus utilisé, suite à la cessation des activités à la Ferme de Bajus,

Considérant que ce treuil, dont la date d'acquisition est le 20 décembre 2022, est dans un état neuf et peut être vendu, par le biais de la plateforme « AGORA STORE », au Club Eurenciel section de la MJC d'Evreux dont le siège social se situe à Evreux (27000) 1 avenue Aristide Briand, dont le prix net vendeur s'élève à 5 692.00 € TTC,

En vertu de la délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2026 donnant délégation au Président de décider de la réforme des biens mobiliers, de leur cession à titre gratuit ou onéreux et autoriser l'encaissement des sommes correspondantes.

Le Président,

DECIDE de vendre le treuil de type dévidoir pour parapente, suite à la cessation d'activités de la Ferme de Bajus, par le biais de la plateforme « AGORA STORE », au Club Eurenciel section de la MJC d'EVREUX dont le siège social se situe à EVREUX (27000) 1 avenue Aristide Briand, dont le prix net vendeur s'élève à 5 692.00 € TTC.

DECIDE d'encaisser les sommes correspondantes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 20 AOUT 2026

Et de la publication le : 20 AOUT 2026

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,

BIALON Perrine

Fait à Béthune, le 17 AOUT 2026

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,

BIALON Perrine

AGORA STORE

Organisateur de Ventes Volontaires - Agrément SVV 062-2014
Merci d'envoyer vos factures par mail à : factures@agorastore.fr

Bordereau N° 3891-29468
N° Propriétaire : 33320
Montreuil, le 08 juin 2026

CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane
CA de Béthune Bruay Service/Patrimoine
100 Av. de Londres, 62400 Béthune
Siret : 20007246000013

Veuillez trouver ci-joint le résultat net de la vente des objets que vous nous avez confiés.

Prix net vendeur total HT	5692.00 €
Prix net vendeur total T.V.A *	0.00 €
Prix net vendeur total T.T.C.	5692.00 €

Payable par virement ou chèque sous 15 jours

Base Taxable	Taux TVA	Montant TVA
5692.00 €	0.00 % *	0.00 €

Régime de TVA : TVA sur les débits

* : Exonération de TVA en application de l'article 297 A, I. 2° du CGI

Détail des produits vendus :

Produit	N Inv - VIN	Libellé	Prix Enchéri (€)		Frais acheteurs (€)		Frais de dossier (€)		Adjudication (€)		Frais vendeurs (€)		Prix net vendeurs (€)		Fin de vente
					Taux de TVA applicable : 20.00 %		Taux de TVA applicable : 20.00 %		Taux de TVA applicable : 0.00 % *		Taux de TVA applicable : 20.00 %		Taux de TVA applicable : 0.00 % *		
			HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	
34		TREUIL DÉVIDOIR PARAPENTE EASY WINCH	6489.94	6649.53	797.94	957.53	0.00	0.00	5692.00	5692.00	0.00	0.00	5692.00	5692.00	13/05/2026 16:00
			total: 6489.94	total: 6649.53	total: 797.94	total: 957.53	total: 0.00	total: 0.00	total: 5692.00	total: 5692.00	total: 0.00	total: 0.00	total: 5692.00	total: 5692.00	